

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

**L'an Deux Mil vingt trois**

**Le 04 Décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **29 novembre 2023**

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. DECLÉ Sébastien.

**ABSENTS :** CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

**PROCURATIONS:** FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : SDE24 – Avis sur demande de certificat d'urbanisme – Parcelle AT 198**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande reçue du SDE24.

Un certificat d'urbanisme n° 24 210 23 D 0037 au lieu-dit Le Besson a été déposé pour la parcelle AT 198.

L'unité foncière considérée nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Située dans un rayon supérieur à 60ml et dont la longueur à construire est supérieure à 100ml, il appartiendrait à la commune d'assurer le financement de la longueur de réseau supérieur à construire soit un raccordement de 47 mètres linéaire environ.

Le coût qui devrait être pris en charge par la commune de Hautefort pour les 47 mètres linéaires est estimé à 3 525 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **REFUSE** l'engagement financier nécessaire au raccordement de l'unité foncière considérée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer à toutes les pièces afférentes au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 05/12/2023  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231204-2023-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

Affichage : 06/12/2023